

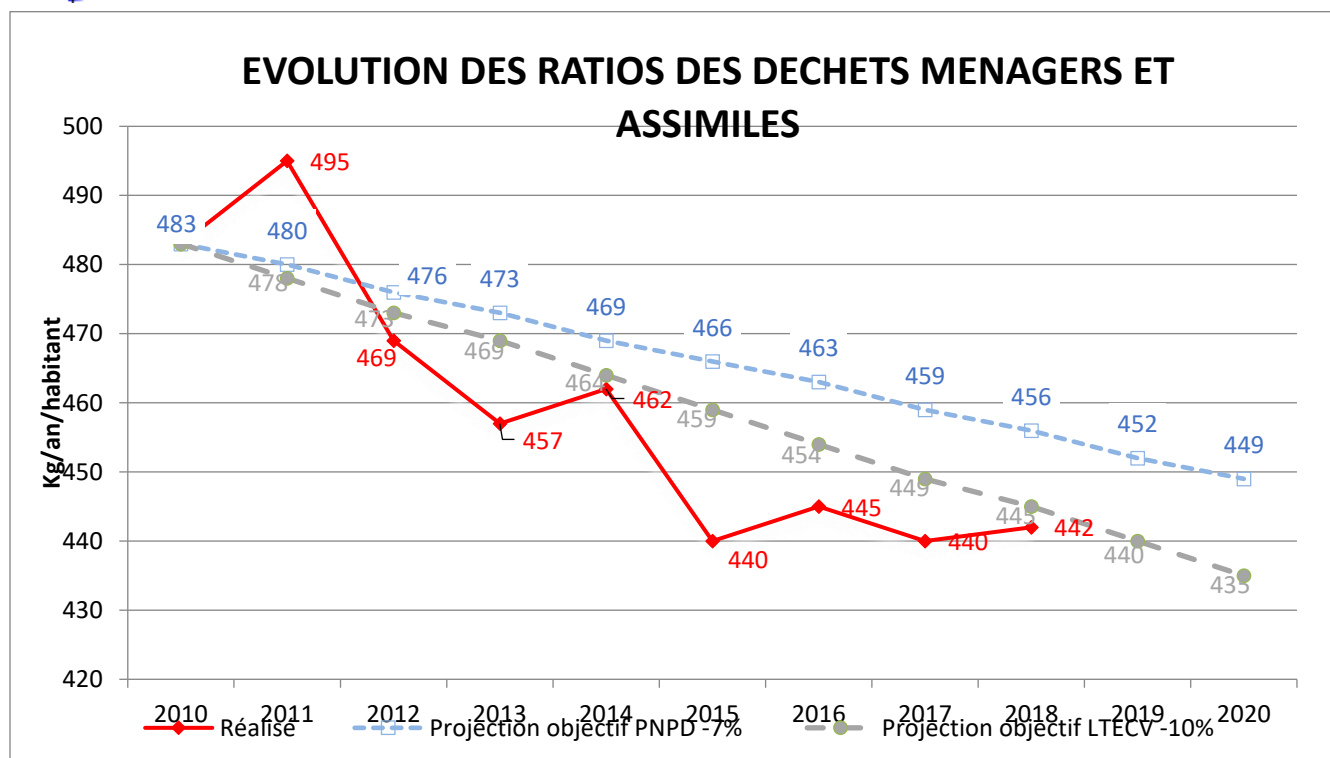
RAPPORT D'ACTIVITE PREVENTION 2018

I – Rappel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le SIETREM engagé depuis 2009 dans des opérations de prévention, a souhaité pérenniser ses actions en élaborant un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés validé par le Comité Syndical du 6 décembre 2017.

Ce programme, en cohérence avec la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte et les dispositions générales du Code de l'Environnement, se fixe 4 objectifs globaux :

- + Réduction de 10% du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- + En 2010, la quantité des D.M.A. était de 483 kg/hab.
- + Le SIETREM se fixe donc un objectif de réduction de l'ordre de 48 kg/hab. par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 435 kg/hab. en 2020.
- + Dans un même temps, le SIETREM agira dans le cadre du Pacte National de Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire, en diminuant par deux le gaspillage alimentaire d'ici à 2025.
- + Réduction de la nocivité des déchets par une réduction de l'utilisation des produits générant des déchets dangereux et par un traitement approprié de ces derniers.
- + Accompagnement de la population à un changement de comportement et une consommation plus durable.
- + Développement de la mobilisation et de la coopération des collectivités adhérentes au SIETREM et d'autres acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...).



Le programme comporte 5 thématiques regroupant les actions suivantes :

1 Promotion des achats moins générateurs de déchets :

- Animation du cabas malin : cette animation a pour but de sensibiliser les consommateurs (adultes lors de manifestations et enfants en animation scolaire) aux gestes éco-responsables. Elle est organisée pour permettre aux « consom'acteurs » de comparer la production de déchets entre deux modes de consommation : consommation classique générant 444 kg/an/habitant francilien (chiffre Ademe 2017) et consommation pauvre en déchets privilégiant la moindre utilisation des emballages, l'utilisation des « stop pub », la pratique du compostage, l'achat en vrac et en grand conditionnement qui permet de réduire de 150 kg/an et par personne les déchets produits.
- Le jeu cabas malin junior est réalisé en centre de loisirs : ce jeu a été imaginé et créé par le personnel du SIETREM. Il représente un supermarché à petite échelle. Les enfants munis d'une liste de course doivent y faire leurs achats en pensant à générer le moins de déchets possible. Leurs emballages sont comparés et ensuite jetés dans les poubelles correspondantes.

Depuis 2010, 23 280 personnes ont été sensibilisées à cette thématique.

2. Actions d'évitement de la production de déchets :

2.1 Réparation-réemploi :

- Récupération des cycles : Depuis 2016, le SIETREM a établi une convention avec l'association Marne et Gondoire à vélo qui se charge de récupérer les vélos déposés à la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes pour leur donner une seconde vie. En 2018, une convention du même type a été établie avec la M2IE (Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi) pour la déchetterie de Noisiel.
Depuis le début du partenariat, 199 vélos ont été remis en état afin d'être prêtés ou revendus à un prix symbolique.
- Le SIETREM a signé en 2017 une convention de partenariat avec la Chaire Economie Sociale et Solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Cette convention a permis d'établir un projet pédagogique tuteuré consistant à faire travailler durant l'année scolaire 2017/2018, 5 étudiants du master Insertion et Entrepreneuriat Social et Solidaire de la chaire ESS-UPEM et 5 étudiants du master Risques et Développement de l'IFSA sur l'étude de faisabilité de création d'une ressourcerie sur le territoire du SIETREM.

- Récupération du textile : Le territoire dispose de 94 bornes à textile réparties sur 24 communes. Elles sont gérées par 3 organismes : Le relais, Ecotextile et Tisseco. En 2018, 670 tonnes de

textiles d'habillement, linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées.

Ce chiffre progresse légèrement et représente 2,22 kg par habitant et par an.

- Récupération de livres : En 2018, des livres en bon état ont été récupérés à la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes et ont été proposés aux visiteurs lors de la Journée Portes Ouverte du SIETREM. 540 kg de papier ont été détournés de l'incinération.



En fin d'année, une action identique a été menée uniquement sur des livres jeunesse, manuels scolaires et jeux éducatifs en partenariat avec les juniors du Conseil Municipal des Enfants de Pomponne qui organisaient une collecte en faveur d'enfants africains. 134 kg de livres et 20 kg de jeux ont ainsi trouvé une seconde vie.

Les évènements marquants de l'année 2018 :

- ✚ Le SIETREM a renouvelé sa convention de partenariat avec la Chaire Economie Sociale et Solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Cette convention a pour but d'accompagner dans sa phase II le projet de création d'une ressourcerie sur le territoire du SIETREM en lien avec de nombreux partenaires locaux.
- ✚ Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, en partenariat avec la maison de la nature de Ferrières-en-Brie, des ateliers de réparations de petits DEEE, de vélos et de couture ont été menés. Cette 1^{ère} édition n'a pas rencontré un grand succès en raison du faible taux de fréquentation.

- 2.2 Gaspillage alimentaire : Depuis 2014, des animations sont réalisées lors des manifestations. Le principe est de démontrer que la réduction des déchets peut se réaliser en réduisant le gaspillage alimentaire individuel qui représente 20 kg/an/habitant. A la rentrée scolaire 2016, la lutte contre le gaspillage alimentaire a été intégrée aux animations scolaires. Dans la mesure du possible, les animations grand public du SIETREM sont complétées par l'intervention d'une animatrice culinaire. En 2018, le SIETREM a été sollicité à plusieurs reprises pour accompagner les communes, collèges et écoles dans leur projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2018, un gâchis pain ainsi qu'une exposition « stop au gâchis » ont été achetés et sont mis à disposition. Depuis 2015, 5 148 personnes ont été sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Gâchis-pain



Exposition « Stop au gâchis »

✚ 3. Actions emblématiques nationales :

■ 3.1 Promotion du compostage domestique

L'opération de compostage domestique a été mise en place en 2008.

A l'origine, cette opération ciblait l'habitat pavillonnaire, et depuis 2016, elle s'est développée et élargie également à l'habitat collectif.

Cette opération a pour but de :

- ✚ Réduire le tonnage des déchets ménagers collectés,
- ✚ Être complémentaire à d'autres modes de collecte et de traitement des déchets,
- ✚ Amener les habitants à un comportement éco-citoyen responsable,
- ✚ Recréer un lien social,
- ✚ Donner la priorité à la formation et à l'accompagnement pour une maîtrise et une intégration de la pratique par les habitants.

Depuis 2017, des sessions de formation sont proposées aux habitants 4 fois par an. Elles durent 1h30 et sont composées de 2 parties :

- 1/ Partie théorique en salle avec les maîtres composteurs du SIETREM. Présentation d'un diaporama avec explications des consignes, du processus et des bienfaits du compostage.
- 2/ Partie pratique au jardin de démonstration du SIETREM assurée par *La voie du jardinier*. Utilisation du compost au jardin et son importance pour la fertilité du sol.

Les évènements marquants de l'année 2018 :

- ✚ 771 composteurs ont été distribués en 10 retraits.
- ✚ 611 nouveaux foyers ont été équipés.
- ✚ 135 personnes formées par le SIETREM.
- ✚ 14 animations grand public ont permis de sensibiliser 722 personnes.

✚ Depuis 2008 :

- 7 001 composteurs ont été vendus,
- 18 462 habitants ont été équipés en zone pavillonnaire.
- 13,2 % de foyers pavillonnaires sont équipés
- 1 650 tonnes d'OM ont été évitées

■ 3.2 Promotion du compostage collectif et partagé

8 sites pilotes ont été lancés en 2015 et suivi en 2016.

En 2018, 7 nouveaux sites de compostage collectif et un site de compostage partagé ont été installés. Le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts pour initier la démarche (à partir de 10 foyers volontaires par site). On peut estimer à 50 kg/hab/an la quantité de biodéchets détournée.

Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

- Mise en place de 3 composteurs : 2 de 800 litres (un pour les apports et un pour la mise au repos), 1 de 400 litres pour les déchets bruns (feuilles mortes, broyat, cartons...).
- Fourniture de bio-seaux pour transporter les biodéchets
- Formation des habitants volontaires et d'un ou deux référents (ambassadeur de l'action qui assure l'interface entre les habitants et le SIETREM) et remise de guide du compostage.
- Mise en place de supports de communication sur les composteurs
- Accompagnement des référents et suivi des sites.

Les évènements marquants de l'année 2018 :

- ✚ La moyenne des foyers participants est de 28,5% (la moyenne nationale est de 10%).
- ✚ Des cahiers de suivi ont été instaurés pour un meilleur suivi des gisements évités
- ✚ Deux agents ont été formés et assurent le suivi des sites.
- ✚ Les écoles souhaitant installer une zone de compostage sont encouragées à mener en parallèle des actions sur le gaspillage alimentaire.

- ✚ Lors de la mise en place de composteurs dans une école, des éco-délégués sont formés aux pratiques du compostage, à charge pour eux de transmettre la bonne parole à leurs camarades.



Mise en place de composteurs collectifs résidence Urbanature à Montévrain.



Formation des éco-délégués dans une école de Torcy

- 3.3 « Stop Pub » : Les autocollants « stop pub » sont mis à disposition des mairies dans un présentoir dédié. Ils sont proposés par les éco-agents lors de la sensibilisation en porte-à-porte et à l'occasion de manifestations. Depuis 2011, 128 547 « stop pub » ont été distribués.

✚ 4. Prévention des déchets des collectivités :

- Eco-exemplarité du SIETREM :
 - papiers, cartons, déchets de repas sont limités et triés.
 - En matière d'évitement de production de papier, le SIETREM a mis en place une gestion électronique de ses documents, dématérialise ses actes administratifs et procédures comptables, ne photocopie plus les factures, n'édite qu'un seul document pour relecture, fait des copies recto-verso et utilise du papier déjà imprimé en guise de papier de brouillon.
 - Il est proposé lors du comité syndical la consommation d'eau du robinet dans des verres réutilisables.
 - Un composteur est mis en service depuis 2008 pour les déchets de repas du personnel et des espaces verts du siège social. Il est montré en exemple lors des formations sur le compostage.
 - Un jardin de démonstration a été créé au siège social en 2012. Il est géré par deux agents volontaires et permet d'illustrer l'utilisation du compost.
 - En 2017, des boîtes à livres ont été mises à disposition du personnel. Ce sont des caisses à vin en bois récupérées qui ont été peintes avec de la peinture à la pomme de terre pigmentée aux couleurs des bacs et du logo du SIETREM (jaune, vert, marron).

Les évènements marquants de l'année 2018 :

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le personnel du SIETREM a participé à un atelier de cuisine anti-gaspillage assuré par l'animatrice culinaire des *Tabliers gourmands*.



- Sensibilisation à l'éco-exemplarité pour les 31 communes du territoire : le SIETREM assure une formation auprès du personnel des communes ou communautés d'agglomération. A cette occasion, la réduction des déchets est abordée et des éco-exemples mis en place au SIETREM sont donnés afin de démontrer que ces actions sont simples et réalisables par tous. En 2018, aucune formation n'a été donnée dans les communes.
- Le SIETREM accompagne également les organisateurs et les collectivités locales (commune ou communauté d'agglomération) dans l'organisation de leurs évènements et manifestations pour réduire leurs déchets en faisant, par exemple, la promotion des produits non jetables tels que les verres réutilisables sur les buvettes. Depuis 2010, 514 agents territoriaux ont été formés.



5. Actions de prévention quantitative des déchets d'entreprises et prévention qualitative :

- 5.1 Déchets dangereux :
 - Les déchets toxiques ou dangereux tels que les : piles, batteries – peintures, laques, vernis - produits phytosanitaires - huiles moteurs, alimentaires - solvants - colles, radiographies médicales - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) - lampes d'éclairage usagées sauf les ampoules à filament et halogènes, sont accueillis dans les 5 déchetteries fixes et à la déchetterie mobile de notre territoire dans une démarche de respect de la santé et de l'environnement.

	Tonnages		
	2016	2017	2018
Tubes et lampes	2,37	1,94	2,20
DEEE	609,68	547,5	517,74
Piles et accu	4,97	5,98	6,65
Peintures, solvant, colles, produits phytosanitaires, médicaments	229,63	202,53	224,99

- Le site internet du SIETREM expose de manière imagée les différents types de déchets de soins perforants et indique à travers le site DASTRi la localisation des points de collecte.
- Depuis 2017, il est proposé aux enfants, lors d'animations en centres de loisirs ou lors de manifestations, de fabriquer de la peinture à base de pomme de terre et de réaliser des dessins sur des cartons de récupération. De la peinture suédoise, peinture extérieure constituée principalement de farine est élaborée en interne au SIETREM et également proposée pour peindre les composteurs lors d'animations.
- Un cabas sur la nocivité des produits ménagers a été créé en 2017. Le principe est de mettre en évidence la nocivité des produits du quotidien à partir des pictogrammes de danger et de proposer des alternatives respectueuses de la santé et de l'environnement. Des recettes de fabrication de produits ménagers sont mises à disposition.







■ 5.2 Déchets des entreprises : Les entreprises, producteurs de déchets (papier, cartons, déchets de repas...) doivent intégrer dans leur fonctionnement la prévention des déchets. Ces déchets peuvent être réduits ou détournés des filières classiques d'élimination grâce à la réduction à la source ou aux filières de valorisation. En 2017, le nouveau règlement de collecte a été adopté. Il intègre les nouvelles dispositions d'obligation de tri pour les entreprises.

Cette même année, le SIETREM a rencontré la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de l'Artisanat ainsi que les services du développement économique des deux communautés d'agglomération afin de travailler conjointement sur l'élaboration d'un guide de gestion des déchets des entreprises.

6. Actions globales et transversales :

Dans le cadre des journées portes ouvertes annuelles, des animations sur la prévention des déchets ont été assurées par le SIETREM : cabas malin, fabrication de papier recyclé, réalisation d'objets fabriqués à partir de matières recyclées, compostage... Des animations spécifiques complémentaires aux compétences du SIETREM sont également proposées en collaboration avec des associations ou partenaires : arts créatifs, gratiféria, réparation de petit électroménager, fabrication de produits ménagers maison, fabrication de peintures naturelles, lombricompostage...

2. Les perspectives pour 2019

-  Service prévention : Le service s'étoffe avec le transfert d'un agent du service déchetterie formé au compostage à compter du 1^{er} mai.
-  Ressorcerie : Dans le cadre de la convention de partenariat entre le SIETREM et la Chaire Economie Sociale et Solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, une phase test de mise en place d'une ressourcerie éphémère est programmée le 4 juin 2019 au piano bar, boulevard Copernic à Champs-sur-Marne.
-  Gaspillage alimentaire : Proposition aux centres de loisirs d'un cycle d'animations sur le gaspillage alimentaire.
-  Réflexion sur le broyage des végétaux : Inciter les habitants à broyer leurs végétaux (formation, distribution de flyer en déchetterie, incitation auprès des services techniques des mairies et communauté d'agglomération de mise à disposition de matériel...)
-  Réflexion sur la création d'une plate-forme de don : Pour les particuliers.
-  Lombricompostage : Mise en service d'un lombricomposteur de démonstration qui serait présenté lors d'animations et manifestations.